Schoulbuet

Duelemer Schoul

NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES

2026/2027





Administration communale de Dalheim

(+352) 23 60 53 - 1
info@dalheim.lu
www.dalheim.lu

2 Gemengeplaz, L-5680 Dalheim

Ëffnungszäiten / *Heures d'ouverture*

Biergerzenter

Lundi :	8h00 - 12h00 | Fermé
Mardi :	8h00 - 12h00 | 13h30 - 16h00
Mercredi :	8h00 - 12h00 | 13h30 - 16h00
Jeudi :	8h00 - 12h00 | 13h30 - 16h00
Vendredi :	8h00 - 12h00 | Fermé

Sur rendez-vous : 7h00 - 8h00 | 16h00 - 17h00

Empfang / *Accueil*		Martinha ROCHA GOMES	23 60 53 - 220
Biergerzenter / *Bureau de la Population*	Population, Etat Civil, Indigénat	Hervé PHILIPPI	23 60 53 - 223
Sekretariat / *Secrétariat*	RH & Service scolaire	Michel LUKIC	23 60 53 - 233
		Tamara MANGERICH	23 60 53 - 232
		Romaine RASSEL	23 60 53 - 230
Recette / *Recette* Lu - Ven : 8h00 - 12h00 Mer - Jeu : 13h30 - 16h00	Receveuse	Myriam KIEFFER	23 60 53 - 221
Comptabilitéit / *Comptabilité*	Fournisseurs	Eliane WEIMERSKIRCH	23 60 53 - 222
Kommunikatioun & Evenementer / *Communication & Événement*	Événements, Gestion des salles	Ivana DRAGUSIC	23 60 53 - 224
	Relations publiques	Dzenita JAHIC	23 60 53 - 231
Techneschen Déngscht / *Service technique*	Préposé au service technique	Claude STREEF	23 60 53 - 273
	Ingénieur diplômé	Markus NEUKIRCH	23 60 53 - 272
	Surveillant de chantier	Paulo RODRIGUES	23 60 53 - 270
	Administration	Patricia MAJOIE	23 60 53 - 280
	Support projets bâtiments	Kathy KASS	23 60 53 - 276
	Chef d'équipe	Jos MATHEY	23 60 53 - 271
			621 31 41 95
	Service Eau	Denis SARTOR	621 35 10 29
	Délégué à la sécurité et aux bâtiments	Carlos GOMES	23 60 53 277
			621 46 88 09

Jugend / *Jeunesse*

Grondschoul / *École fondamentale*	Éducation Précoce	23 60 53 - 341
	École Centrale	23 60 53 - 301
	Ancienne École	23 60 53 - 361
		23 60 53 - 362
		23 60 53 - 363
Maison Relais An de Wolleken	direction.rdal@elisabeth.lu	23 60 53 - 446
Jugendhaus / *Maison des Jeunes*	direction.jdal@elisabeth.lu	26 67 26 74

Aner/ *Autres*

Office social commun Mondorf-les-Bains/Dalheim	officesocial@mondorf-les-bains.lu	23 60 55 - 874
Ressourcenzenter / *Centre de ressources* Mar, Jeu, Sam : 13h30 - 16h30 Fermé : 24.12.2026 - 01.01.2027		23 60 53 - 274

Nouvel horaire scolaire
Rentrée 2026/2027

Cycle 1		
JOUR	**MATIN**	**APRÈS-MIDI**
Lundi / Mercredi / Vendredi	7h50 - 11h50	13h50 - 15h40
Mardi / Jeudi	7h50 - 11h30	

Cycle 2 - Cycle 3 - Cycle 4		
JOUR	**MATIN**	**APRÈS-MIDI**
Lundi / Mercredi / Vendredi	7h50 - 11h50	13h50 - 15h40
Mardi / Jeudi	7h50 - 12h25	

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Lundi, mercredi et vendredi :**

  Tous les élèves du **Cycle 1 au Cycle 4 commencent et terminent à la même heure.**

- **Mardi et jeudi :**

  Comme le Cycle 1 termine plus tôt, la **Maison Relais** assurera un **accueil pour les élèves du Cycle 1** jusqu'au départ du bus scolaire collectif à **12h25**.



LUN / MER / VEN
Matin : 7h50 - 11h50
Après-midi : 13h50 - 15h40

MAR / JEU
7h50 - 11h30

Cycle 1

- **Cycle 1.0/1.1 - Éducation Précoce/Préscolaire :**

Adresse : SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL / ÉDUCATION PRÉCOCE
24, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim
Téléphone : 23 60 53 341
Organisation : 1 classe éducation précoce, 1 classe éducation précoce/préscolaire
Enseignantes : Tessy MAYER (Cycle 1.0)
Sabrina KINKELS (Cycle 1.0/1.1)
Éducatrices : Céline DESPIEGELAERE, Claudine ROLLES, Jessica RONDELLI
Autre intervenante : Darinka RIES

- **Cycle 1.1/1.2 - Éducation Préscolaire :**

Adresse : ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim
Téléphone : 23 60 53 301
Organisation : 3 classes éducation préscolaire
Enseignantes : Lis DÜSSELDORF, Carole HERBER, Tanya MERSCH, Sonja WIES
Autre intervenante : Darinka RIES

LUN / MER / VEN
Matin : 7h50 - 11h50
Après-midi : 13h50 - 15h40

MAR / JEU
7h50 - 12h25

Cycle 2

ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim
23 60 53 301

- **Cycle 2.1 :**

Organisation : 2 classes
Enseignantes : Annemarie KAYSER
Jasminka RAMCILOVIC

- **Cycle 2.2 :**

Organisation : 1 classe
Enseignants : Nathalie LAUER
Jérôme REHACZEK

- **Cycle 2 :**

Autres intervenantes : Marielle MOUSEL, Li SANDT, Clara Maria Johanna STAUB

LUN / MER / VEN
Matin : 7h50 - 11h50
Après-midi : 13h50 - 15h40

MAR / JEU
7h50 - 12h25

Cycle 3

ÉCOLE CENTRALE
20, Kierlingerstrooss L-5685 Dalheim
23 60 53 301

- **Cycle 3.1 :**

Organisation : 1 classe
Enseignantes : Melissa LAHYR
Carole SCHUMACHER

- **Cycle 3.2 :**

Organisation : 2 classes
Enseignantes : Laurence BEISSEL
Laurence THIBOR

- **Cycle 3 :**

Autres intervenantes : Darinka RIES, Li SANDT

LUN / MER / VEN
Matin : 7h50 - 11h50
Après-midi : 13h50 - 15h40

MAR / JEU
7h50 - 12h25

Cycle 4

ANCIENNE ÉCOLE
16, Péiteschbierg L-5686 Dalheim
23 60 53 361, 23 60 53 362, 23 60 53 363

- **Cycle 4.1 :**

Organisation : 1 classe
Enseignante : Behara NUKIC

- **Cycle 4.2 :**

Organisation : 2 classes
Enseignantes : Rachel GRAVIER
Melanie LORENT

- **Cycle 4 :**

Autres intervenantes : Lena LUX, Li SANDT

Encadrement des élèves à besoins spécifiques

- **Enseignante I-EBS :** Christiane FISCH
- **Éducatrices ESEB :** Melanie ANDRES
  Lisa SFRECOLA
- **Éducateur A-EBS :** Filipe DA COSTA GONÇALVES

Remarques générales

1. **Le mardi, 15 septembre 2026 jour de la reprise des classes, les enfants ont cours le matin.**

2. **Le lendemain de la 1ière communion,** les classes du 3e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

3. Les classes des quatre cycles de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant **le jour de pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.** Les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, les élèves ne sont pas libérés collectivement des cours.

4. **La surveillance des élèves** est garantie suivant le règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles, Art.5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe ; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les **10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours** et pendant les récréations.

5. **Absences et dispenses**

Législation : loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire

Art. 16. Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence.

Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Art. 17. Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents.

Les dispenses sont accordées :

a) par le titulaire ou le régent de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée ;

b) par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

6. Modalités à suivre

En cas d'absence de votre fils/fille …

- … vous devez informer le plus rapidement le titulaire de votre enfant, de préférence avant le début des cours du matin.
- … un certificat médical est obligatoire à partir du troisième jour d'absence, si l'absence de l'élève est motivée par une maladie.

Si vous avez besoin d'une dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental, vous vous adressez par écrit …

- … au titulaire de votre enfant pour les dispenses d'une journée.
- … au président du comité d'école pour les dispenses allant de deux à cinq jours.

Chaque demande de dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental doit être motivée, formulée par écrit et contenir les informations suivantes : nom de l'élève, adresse complète des parents de l'élève, dates précises pour lesquelles la demande est faite, nom du titulaire de l'élève, motif de la demande.

Les seuls motifs justifiant une absence ou une dispense de fréquentation de l'enseignement fondamental sont la maladie, le décès d'un proche ou un cas de force majeure.

Le départ anticipé et le retour retardé des vacances et congés scolaires ne sont pas reconnus comme motifs légitimes !

Les absences non justifiées seront inscrites comme telles dans les bilans intermédiaires de l'élève.

Wichteg Notiz fir den éischte Schouldag
Dënschdes, de 15. September 2026

- Den éischte Schouldag, Dënschdes de 15. September ass en hallwe Schouldag (nëmme moies).
- De Schoulbustransport leeft schonn ab dem éischte Schouldag ganz normal un. D'Kanner kënne gären dovunner profitéieren, fir Stress a Parking-Sich moies ze vermeiden.
- D'Léierpersonal erwaart d'Kanner direkt an hire Klassen.
- D'Mëttesstonn ass follgendermoossen organiséiert:
  - déi an der Maison Relais ageschriwwe Kanner gi vum Personal ofgeholl,
  - déi Kanner déi de Bus fir Heem huelen, gi vum Léierpersonal bei de Bus bruecht,
  - Kanner aus dem Cycle 1 déi ofgeholl ginn, waarden an de Klassen op Iech,
  - Kanner aus de Cyclen 2 an 3 déi ofgeholl ginn, komme mat bei de Busarrêt,
  - Kanner aus dem Cycle 4 déi an der Maison Relais ageschriwwe sinn, gi mam Bus bei déi nei Schoul ropbruecht a gi vum Personal aus der Maison Relais ofgeholl.

Note importante concernant la rentrée scolaire
Le mardi, 15 septembre 2026

- Le premier jour d'école, le mardi 15 septembre, sera une demi-journée (uniquement le matin).
- Le transport par bus scolaire fonctionnera normalement dès le premier jour. Nous vous invitons à en profiter afin d'éviter le stress lié à la recherche de places de parking le matin.
- Les enseignants attendront les enfants directement dans leurs classes.
- L'organisation de la pause de midi est la suivante :
  - les enfants inscrits à la Maison Relais sont pris en charge par le personnel de la Maison Relais,
  - les enfants qui prennent le bus pour rentrer à la maison sont accompagnés par les enseignants jusqu'au bus,
  - les enfants du cycle 1 qui sont récupérés par les parents vous attendent dans leur classe,
  - les enfants des cycles 2 et 3 qui sont récupérés rejoignent le point de rassemblement près de l'arrêt de bus avec les autres,
  - les enfants du cycle 4 inscrits à la Maison Relais, sont transportés en bus vers l'école centrale et pris en charge par le personnel de la Maison Relais.

Comité d'école du personnel enseignant

L'article 40 de la loi du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, stipule la création d'un comité d'école.

Le comité d'école a les missions suivantes :

- élaborer une proposition d'organisation scolaire
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation
- élaborer une proposition sur la répartition de budget de fonctionnement alloué à l'école
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte
- déterminer les besoins en formation continue du personnel
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école
- approuver l'utilisation du matériel didactique

Il se compose d'un président et d'une équipe pédagogique de cycle. Tous sont opérationnels dès la rentrée scolaire.

La loi stipule que le comité est élu parmi et par les membres du personnel de l'école et qu'il est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus dont au moins 2/3 d'instituteurs.

La durée des mandats renouvelables est de 5 ans. Il importe en effet que le bon fonctionnement de l'école avec tous ces acteurs soit assuré et à cet effet, le comité se réunit au moins toutes les 6 semaines, voire plus souvent selon besoin.



Contact de la présidente du comité : nathalie.lauer@education.lu

GSM : 621 41 74 61 - les mardis, de 10h30 à 12h et les vendredi de 10h à 12h pendant les périodes scolaires ou sur rendez-vous.

L'article 42 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, donne les attributions suivantes au président du comité d'école :

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école ;
- de veiller, ensemble avec l'inspecteur d'arrondissement, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques ;
- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales ;
- d'assurer les relations avec les parents d'élèves ;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire ;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves ;
- de coordonner les plans horaires des différents enseignants ;
- de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe ;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable ;
- d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, dans la limite de l'article 17 de la législation relative à l'obligation scolaire ;
- de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

Commission scolaire

La commission scolaire se compose, conformément aux articles 50 et 51 de la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et au règlement grand-ducal y relatif du 28 mai 2009, comme suit :

- Mme Peggy OLINGER, présidente,
- Mme Myriam FOETZ, membre,
- Mme Janine LOCHER, membre,
- Mme Romaine RASSEL, membre,
- Mme Patricia SCHORTGEN, membre,
- Mme Nathalie LAUER, représentante du personnel enseignant,
- M. Jérôme REHACZEK, représentant du personnel enseignant,
- Mme Lucia Catarina ANTUNES SILVA, représentante des parents d'élèves,
- M. Nuno Sergio LOPES CORREIA, représentant des parents d'élèves.

Représentants des parents d'élèves

Contact : elterevertrieder@schoul-dalheim.lu



Direction régionale de l'enseignement fondamental

Direction régionale 09 Remich

M. Marco SUMAN, Directeur de l'Enseignement fondamental

3, Konzerwee, L - 5444 Schengen

247 55910

Service d'éducation et d'accueil « An de Wolleken »

Le service d'éducation et d'accueil « An de Wolleken » fonctionne dans le bâtiment du service d'éducation et d'accueil et de l'éducation précoce à Dalheim, 24, Kierlingerstrooss.

Pour tout renseignement y relatif, nous vous prions de vous adresser à Madame Evelin Wendorf, responsable de la direction du service d'éducation et d'accueil, à joindre par email direction.rdal@elisabeth.lu ou par téléphone 23 60 53 446 et 621 783 348 et/ou de consulter les sites internet www.elisabeth.lu ou www.dalheim.lu.



Service médico-social

Médecine scolaire

Mme URWALD Diane

Infirmière en pédiatrie

diane.urwald@ligue.lu

75 82 81 1

Assistante sociale

Mme DUQUENNE Magali

Assistante sociale

magali.duquenne@ligue.lu

75 82 81 1

Règlement relatif au transport scolaire

Art. 1

Le présent règlement a pour but :

- d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur de véhicules affectés aux circuits des transports scolaires,
- de prévenir autant que possible tout accident impliquant un élève dans le cadre du transport scolaire,
- de faire respecter les règles applicables selon le présent règlement.

Art. 2

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec discipline.

Après la sortie du bus la responsabilité de l'administration communale cesse et ne saurait plus être engagée en cas d'incident/d'accident.

Art. 3

Pendant toute la durée du trajet, chaque élève doit rester à sa place et n'est en droit de se lever pour descendre du bus qu'au moment de son arrêt complet.

Le port des ceintures de sécurité est obligatoire dans les bus qui en sont équipés.

Pendant toute la durée du trajet, chaque élève doit se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni le distraire, de quelque façon que ce soit.

De même, pendant toute la durée du trajet, il est interdit aux élèves de mettre en cause la sécurité de soi-même ou d'une autre personne se trouvant à l'intérieur du bus.

Il est notamment interdit, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- de parler au conducteur, sauf motif valable,
- de jouer, de crier, etc…,
- de se disputer et/ou de taper les autres,
- de manger pendant toute la durée du trajet,
- de projeter quoi que ce soit,
- de se lever ou de se pencher de son siège,
- de toucher, avant l'arrêt du bus, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes, ainsi que des issues de secours,
- d'emporter dans le bus des objets dangereux.

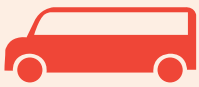

Art. 4

Le passage libre dans le couloir de circulation et vers les portes de secours doit à tout moment, pendant toute la durée du trajet, être garanti, de sorte qu'il est interdit d'y placer les sacs à dos, serviettes, cartables, sacoches, livres, tout autre objet scolaire ou de façon générale tout objet encombrant.

Art. 5

Les élèves se rendant à l'école par le bus scolaire, doivent à tout moment, pendant toute la durée du trajet, se conformer aux ordres de l'accompagnateur / l'accompagnatrice et aux ordres du conducteur / de la conductrice de bus du transport scolaire.

L'accompagnateur / l'accompagnatrice n'est responsable qu'à l'intérieur du bus.

En cas d'inconduite et / ou d'indiscipline d'un enfant, l'accompagnateur / l'accompagnatrice, ou le conducteur / la conductrice, signale les faits en premier lieu à l'administration communale. Les titulaires de classes respectifs des enfants visés sont informés des faits, ainsi que des sanctions appliquées par l'administration communale.

Art. 6

Les sanctions qui peuvent être appliquées par le collège échevinal à l'élève en cas d'inconduite et/ou d'indiscipline sont les suivantes :

- Un avertissement adressé par lettre recommandée aux parents, respectivement aux responsables légaux des enfants visés
- L'exclusion temporaire de courte durée du transport scolaire, n'excédant pas une semaine
- L'exclusion du transport scolaire de plus longue durée

Il est souligné, que les exclusions ne dispensent pas les élèves de l'obligation scolaire.

Art. 7

Avant la montée dans le bus et après la descente, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents, respectivement leurs responsables légaux ou des personnes exerçant la garde sur l'enfant à ce moment.

Art. 8

En cas de détériorations intentionnelles, que ce soit au bus, ou à des objets appartenant à une personne présente dans le bus, l'administration communale, en complément de l'application d'une sanction prévue à l'article 6, se réserve le droit de prendre d'autres démarches qu'il jugera utiles.

Stationnement interdit aux arrêts de bus

L'administration communale tient à rappeler qu'il est formellement interdit de stationner ou de s'arrêter aux emplacements réservés aux bus.

Ces zones sont essentielles pour permettre aux transports en commun de circuler efficacement et en toute sécurité.

Le stationnement sur un arrêt de bus :

- retarde le passage des bus, causant des désagréments à l'ensemble des usagers,
- met en danger la sécurité des piétons, notamment des enfants.

Nous comptons sur votre civisme et votre sens des responsabilités pour respecter ces règles à l'avenir pour le bien-être de nos enfants.

Calendrier des vacances et congés scolaires

2026 SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

2026 OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

2026 NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

2026 DÉCEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

2027 JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

2027 FÉVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

2027 MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

2027 AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

2027 MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

2027 JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

2027 JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Vacances scolaires

Premier Jour d'école

Dernier jour d'école

Transport scolaire 2026/2027

valable à partir du 15 septembre 2026

LUNDI / MERCREDI / VENDREDI

BUS I tous les cycles		BUS II tous les cycles	
Filsdorf - Welfrange		Dalheim	

ALLER LE MATIN

BUS I		BUS II	
Filsdorf beim Wäschbour	07:28	Dalheim-Cité	07:35
Filsdorf Aal Schoul	07:30	Dalheim-Mairie	07:40
Welfrange	07:35	Dalheim-Hossegaass	07:41
École Péiteschbierg	07:40	École Centrale	07:45
École Centrale	07:45		

RETOUR À MIDI

BUS I		BUS II	
École Péiteschbierg	11:50	École Centrale	11:55
École Centrale	11:55	Dalheim-Hossegaass	11:57
Welfrange	12:00	Dalheim-Mairie	12:00
Filsdorf beim Wäschbour	12:05	Dalheim-Poste	12:02
Filsdorf Aal Schoul	12:07	Dalheim-Cité	12:05

ALLER APRÈS-MIDI

BUS I		BUS II	
Filsdorf beim Wäschbour	13:28	Dalheim-Cité	13:35
Filsdorf Aal Schoul	13:30	Dalheim-Mairie	13:40
Welfrange	13:35	Dalheim-Hossegaass	13:41
École Péiteschbierg	13:40	École Centrale	13:45
École Centrale	13:45		

RETOUR APRÈS-MIDI

BUS I		BUS II	
École Péiteschbierg	15:40	École Centrale	15:45
École Centrale	15:45	Dalheim-Hossegaass	15:47
Welfrange	15:50	Dalheim-Mairie	15:50
Filsdorf beim Wäschbour	15:55	Dalheim-Poste	15:52
Filsdorf Aal Schoul	15:57	Dalheim-Cité	15:55

MARDI / JEUDI

BUS I tous les cycles		BUS II tous les cycles	
Filsdorf - Welfrange		Dalheim	

ALLER LE MATIN

BUS I		BUS II	
Filsdorf beim Wäschbour	07:28	Dalheim-Cité	07:35
Filsdorf Aal Schoul	07:30	Dalheim-Mairie	07:40
Welfrange	07:35	Dalheim-Hossegaass	07:41
École Péiteschbierg	07:40	École Centrale	07:45
École Centrale	07:45		

RETOUR À MIDI

BUS I		BUS II	
École Péiteschbierg	12:25	École Centrale	12:30
École Centrale	12:30	Dalheim-Hossegaass	12:32
Welfrange	12:35	Dalheim-Mairie	12:35
Filsdorf beim Wäschbour	12:40	Dalheim-Poste	12:37
Filsdorf Aal Schoul	12:42	Dalheim-Cité	12:40

Arrêts de bus desservis par les bus scolaires

Dalheim-Hossegaass	Arrêt de bus « Hossegaass »	Dalheim
Dalheim-Mairie	Arrêt de bus « Gemengeplaz »	Dalheim
Dalheim-Cité	Arrêt de bus « Wendelstrooss »	Dalheim
Filsdorf Aal Schoul	Arrêt de bus « Aal Schoul »	Filsdorf
Filsdorf beim Wäschbour	Arrêt de bus « beim Wäschbour »	Filsdorf
Welfrange	Arrêt de bus « Op der Plaz »	Welfrange

Les enfants du **Cycle 4** qui habitent à Dalheim et fréquentent **l'ancienne école à Dalheim** peuvent prendre le Bus II :

- **aller :** de Dalheim-Cité à Dalheim-Mairie
- **retour:** de Dalheim-Mairie à Dalheim-Cité

N.B. : Le BUS II ne passe pas par l'ancienne école.

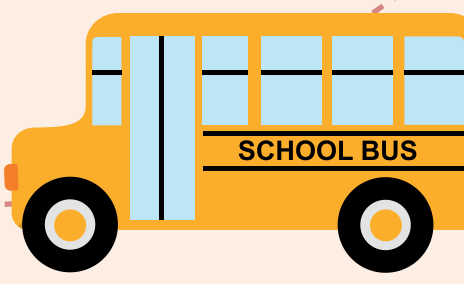

Centre pour le développement moteur

Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektioun 2 vum "Centre pour le développement moteur" (CDM) bekëmmeren eis ëm Fréierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d'motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D'motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmotoreschen Erausfuerderungen gewuess ze sinn.

D'Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtegen Deel vun eisem Handelen fir dem Kand eng Ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Förderung gëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës Ënnerstëtzung (Begleedung & Förderung) baséiert sech op d'Stäerkten an d'Interessen vum Kand.

Wéi gi mir vir?

- Info-Blat fir d'Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

Wat kucke mir?

- Grobmotorik (Gläichgewiicht, verschidden Koordinatiounen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

Am Fall wou d'Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitéieren:

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Förderung an der Motorik (individuell oder am Grupp)

Käschten?

- Dëse Service gëtt finanzéiert vum Ministère de l'Education nationale.

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

CDM-SEKTIOUN 2

Wee si mir? Wat maache mir?

Ween?

Ergotherapeuten
&
Psychomotoriker

zoustänneg fir

d'Fréierkennung
vu motoreschen
Entwécklungsstéierungen



Wéi?

Mam Dépistage!*

D'Kanner maache mat eis eng Rees an de Weltall





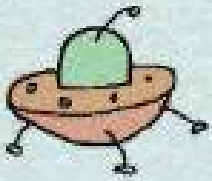

± 10% vun de Schüler, weisen hei Schwieregkeeten op







* Art 5 Paragraphe 1 Al.b
Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire

Source : legilux.public.lu

An dono?

No engem Austausch mat den Elteren & dem Titulaire vum Kand, proposéiere mir individuell- oder Gruppeséancen

Firwat?

d' Motorik ass den Zentrum vu villem!



cdm
Centre pour le développement moteur

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

mir bidden och nach un ...

-Coaching

-Conseil & Guidance

am Beräich Motorik

fir Elteren a Schoulpersonal

©Jana Heuertz

Centre pour le développement moteur

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben,...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

CDM-SEKTIOUN 2

Wer sind wir? Was tun wir?

Wer?

Ergotherapeuten
&
Psychomotoriker

zuständig für

die Früherkennung von motorischen Entwicklungsstörungen



Wie?

Mit einem Screeningverfahren!*

Die Kinder erleben mit uns eine Reise durch den Weltraum





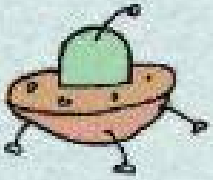

≈ 10% der Schüler zeigen hier Schwierigkeiten auf







* Art 5 Paragraphe 1 Al.b
Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire

Source : legilux.public.lu

Und jetzt ?

Nach einem Austausch mit den Eltern & dem Schulpersonal des Kindes, bieten wir individuelle oder Gruppenförderungen an

Warum ?

die Motorik dient als wichtige Grundlage für

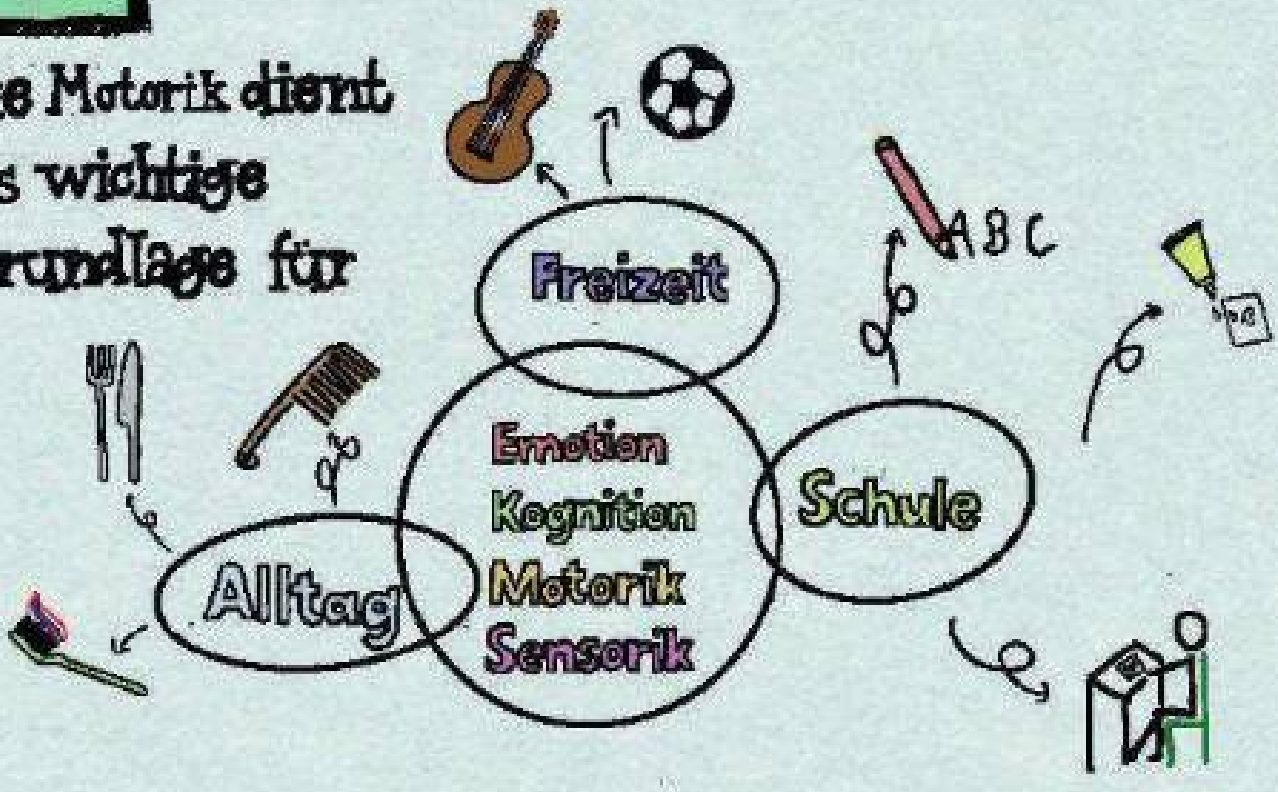

cdm Centre pour le développement moteur

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

wir bieten noch

-Coaching

-Conseil & Guidance

im Bereich Motorik

für Eltern & Schulpersonal an

©Jana Heuertz

Centre pour le développement moteur

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

- Notre offre est financée par le "Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 - 1
www.cc-cdm.lu

CDM-SEKTION 2

Qui? Que fait-on?

Qui sommes-nous?

Ergothérapeutes
&
Psychomotriciens

responsable du

dépistage précoce
des troubles du
développement moteur

Juste pour le C.1.2!!

Comment?

Grace au dépistage!*

Les enfants réalisent un voyage dans l'espace

Programme
motricité
fine
&
globale

±10% des élèves présentent des difficultés lors

* Art 5 Paragraphe 1 A1.b
Loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire

Source : legilux.public.lu

Et après ?

Après un échange avec les parents & le titulaire de l'enfant, nous proposons une prise en charge individuelle ou en groupe

Pourquoi ?

le rôle central de la motricité !

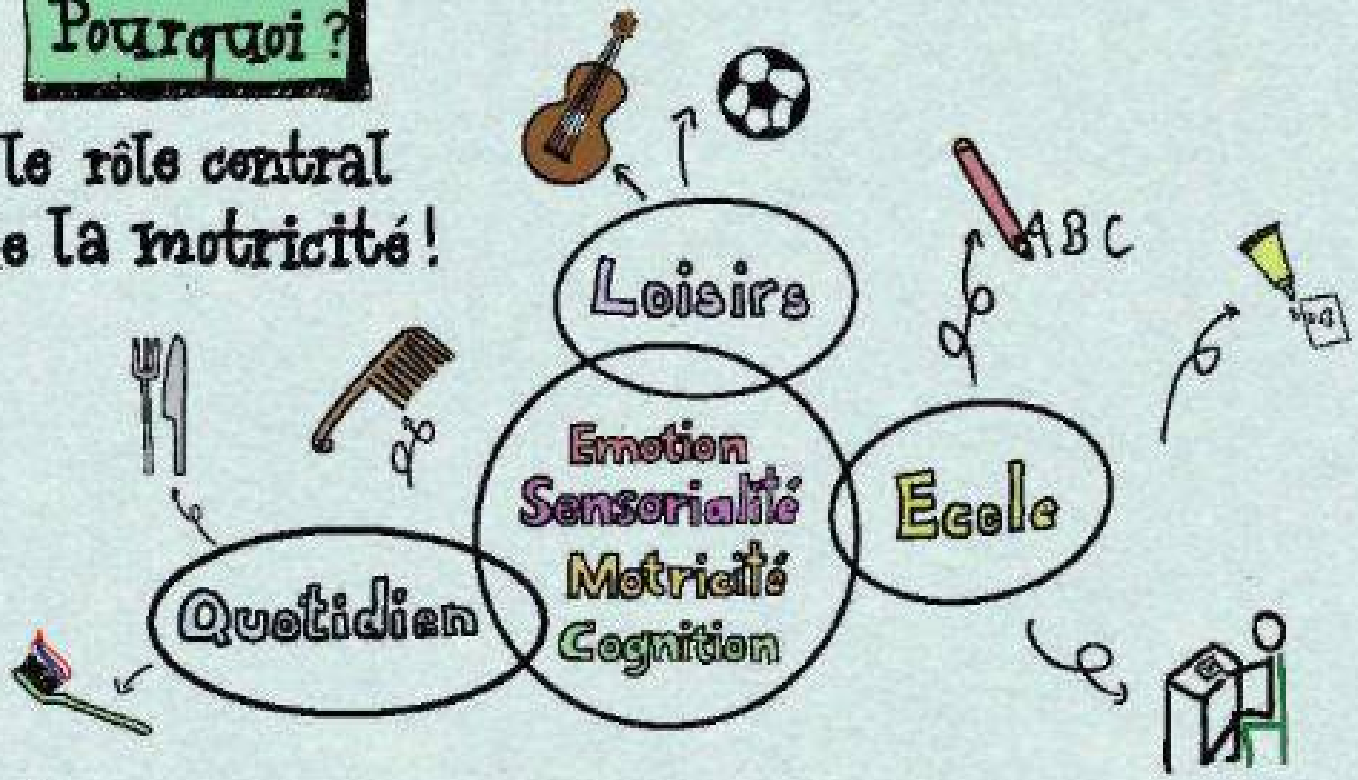

cdm
Centre pour le développement moteur

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse

Nous proposons aussi ...

- Coaching
- Conseil & Guidance

dans le domaine de la motricité pour les parents et le personnel éducatif

©Jana Heuertz



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ELTERENVEREENEGUNG VUN DER GEMENG DUELEM, A.S.B.L.

Le 18 septembre 2026 à 18h

MIR SINN ERËM DO A BRAUCHEN DECH
NOUS SOMMES DE RETOUR, REJOINS-NOUS

HUES DU INTERESSI ODER FROEN, DA MELL DECH BEI ONS
EN CAS D'INTÉRÊT OU DE QUESTIONS, CONTACTE-NOUS

ELTEREN.DALHEIM@GMAIL.COM



Elterenvereenegung vun der Gemeng Duelem A.S.B.L.

23, Waldbriedemeserstrooss, L-5680 DALHEIM

RC F15777



INVITATIOUN

Ausseruerdentlech Generalversammlung

18. September 2026 - 18:00 Auer

2. Stack Gemengenhaus

Op der Dagesuerdnung sti follgend Punkten:

1. Begréissung
2. Réckbléck op d'Geschicht vun der Associatioun, Iwwergab a Remerciementen
3. Finanzrapport
4. Unhuele vum Finanzrapport
5. Presentatioun an Unhuele vun de neie Statuten
6. Kandidaturen a Wal vum Comité
7. Perspektiven a Projeten
8. Fräi Aussprooch

Nei Membren sinn häerzlech wëllkomm a kënnen hir Kandidatur bis spéitstens de **16. September 2026** stelle via email op **elteren.dalheim@gmail.com**

INVITATION

Assemblée Générale Extraordinaire

18 septembre 2026 - 18h00

2e étage à la Mairie

Points à l'ordre du jour:

1. Mot de bienvenue
2. Rétrospective de l'histoire de l'association, passation et remerciements
3. Rapport financier
4. Approbation du rapport financier
5. Présentation et adoption des nouveaux statuts
6. Candidatures et élection du comité
7. Perspectives et projets
8. Divers

Des nouveaux membres sont bienvenus et peuvent soumettre leur candidature jusqu'au **16 septembre 2026** au plus tard, par courriel, à **elteren.dalheim@gmail.com**

LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen; bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerhöhung Platz nehmen.

Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen. Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.

GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

LEFT, RIGHT, LEFT ...

- I always walk on the safe side of the pedestrian way, meaning the side away from the cars.
- I use the pedestrian crossing when I cross a road. When the traffic lights are red, I stay on the sidewalk. When the traffic lights are green, I can cross the road, while still paying attention to what is going on around me. If there are no traffic lights, I look left, right, then left again to make sure there are no cars moving towards me before crossing the street.
- If there is no pedestrian crossing, I choose a clear place to cross the road, where I can see well if any vehicles are approaching. Before crossing the road, I check the situation : Left, right, left...



PARENTS NEED TO SET A GOOD EXAMPLE!

- Explain the essential traffic regulations to your child.
- Point out possible dangers to your child.
- Walk the way to school a few times together to get used to it.
- Make sure you respect traffic regulations as well : do not park your car on a sidewalk or pedestrian crossing.
- Only let your child get in or out of the car on the side of the car close to the sidewalk.

I AM VISIBLE!

To make sure drivers can see me better in the dark, I:

- Wear bright clothes;
- Stick reflective patches on my clothes or on my school bag;
- Wear a safety vest.

SAFETY BELTS AND CHILD'S SEATS!

Even on short trips!

- Children always have to be buckled up, either by a seatbelt or in a child's seat.
- Children between the ages of 3 and 17, which have a size of less than 150 cm must be installed in a child's seat or booster seat corresponding to their size and weight.

Be especially careful during the first days or weeks of school

Young children are not used to the dangers of traffic yet and can be easily overseen by drivers. Moreover, they might be nervous during the first days of school and therefore forget about essential traffic rules. All traffic members should therefore be especially careful :

- Take care and watch out.
- Slow down and reduce your speed, especially around schools.

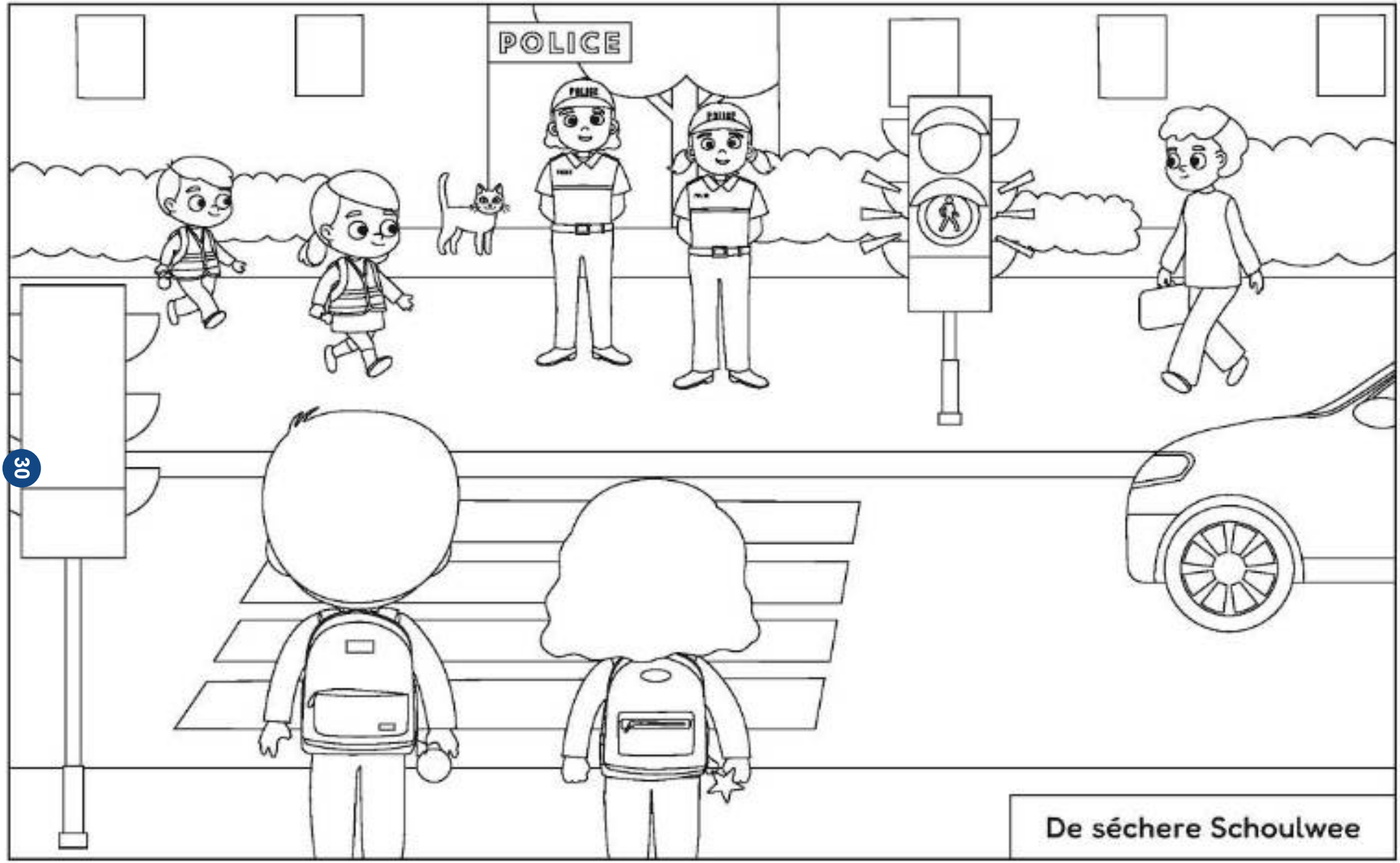
POLICE
De séchere Schoulwee

Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr in der Nähe von Straßen aufpassen müsst?

Hier findet ihr die wichtigsten Regeln.

Chers enfants,

Est-ce-que vous savez à quoi vous devez faire attention près des routes?

Voici les règles les plus importantes.

Dear children,

Do you know what you need to do when you are next to a street?

These are the most important rules.



Ich bringe mich nicht in Gefahr.

J'évite des situations dangereuses.

I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.

Aussi sur le trottoir, je fais attention.

I always pay attention – also on the sidewalk.



Ich schaue nach links, rechts, und nochmal nach links bevor ich eine Straße überquere.

Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois à gauche avant de traverser une route.

I check the left, right, and again the left side of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.

Je traverse la route uniquement au passage pour piétons et lorsque les feux sont verts.

I only cross the road on a crosswalk and when the traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte Kleidung, damit man mich sieht.

Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs et colorés pour qu'on me voie.

In darkness, I wear bright and colourful clothes, so that others can see me.

Service de médiation scolaire

Parents, jeunes, enseignants

Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !

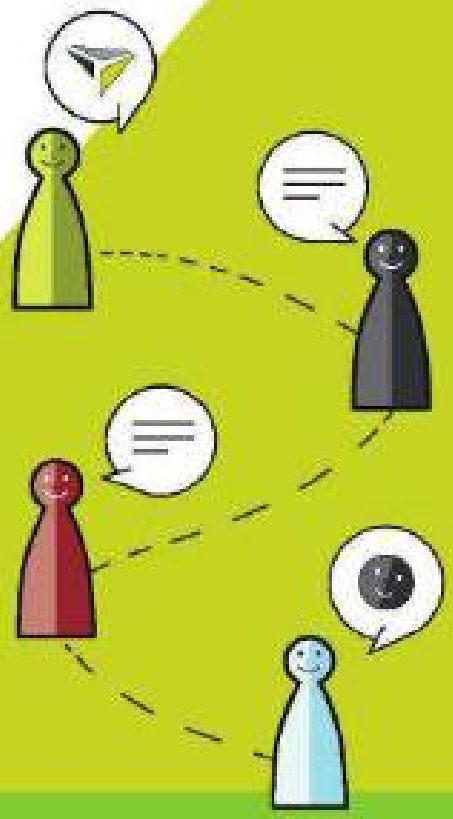

Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire
Tél. : (+352) 247 – 65280
contact@mediationscolaire.lu
mediationscolaire.lu

Ombudsman okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'**Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher** est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté, protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg
contact@okaju.lu 28 37 36 35
www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

Service de médiation scolaire

Elteren, Jonker, Enseignanten

Kannerrechter respektéieren, an der Schoul an am Alldag!

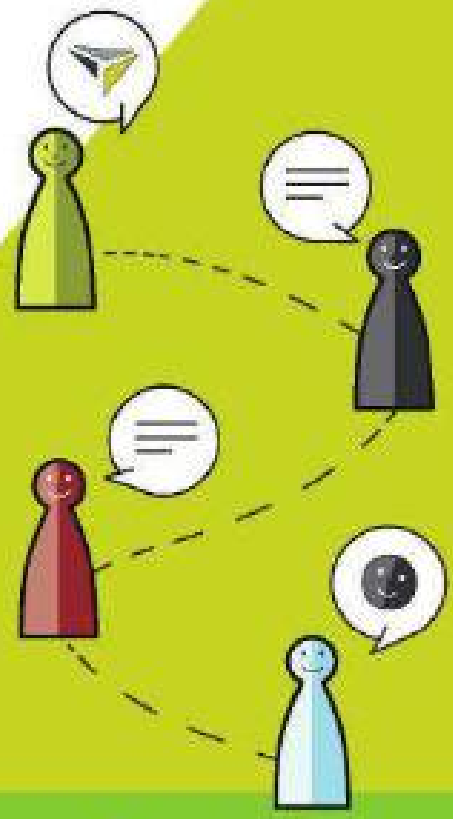

Hutt dir **Problemer bei der Kommunikatioun** mat der Schoul, dem Lycée oder engem Service vum Ministère fir Educatioun? Hutt dir d'Gefill, dass dir si **net selwer léise kënnt**?

De **Service de médiation scolaire** ass do, fir iech ze hëllefen, besonnesch an 3 Fäll hëllefen, de **Schoul-Ofbroch**, d'**Inklusioun** an d'**Integratioun**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire
Tel.: (+352) 247 – 65280
contact@mediationscolaire.lu
mediationscolaire.lu

Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher



Déi selwecht Rechter fir all Kand a Jugendlechen !

Den **Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher** setzt sech fir d'Rechter vu Kanner a Jugendlecher an. Dës Rechter enthalen zum Beispill d'Recht drop, ugehéiert a bedeelegt, respektéiert a geschützt ze ginn, **souwéi an engem sécheren Émfeld opzewuessen.**

Dir sidd Kand oder Teenager.in, Elterendeel, Enseignant.e oder Intervenant.e bei Kanner, Elterevertrieder.in an dir hutt d'Gefill, datt esou e Recht net respektéiert gëtt?

Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

65, route d'Arlon – L-1140 Luxembourg
contact@okaju.lu 28 37 36 35
www.okaju.lu – www.kannerrechter.lu

LES ÉCRANS EN FAMILLE

GÉRER, ÉDUQUER ET ACCOMPAGNER

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.

AVANT 3 ANS PRIVILÉGIER LES ACTIVITÉS SENSORIELLES ET LES INTERACTIONS



Éviter de l'exposer aux écrans



Privilégier les jouets traditionnels



Ne pas allumer la télévision en arrière-plan



Mettre les smartphones de côté lors des interactions



Rester près de lui pendant les appels vidéo (limiter la durée)

3-6 ANS CHOISIR UN CONTENU ADAPTÉ À L'ÂGE ET ACCOMPAGNER L'ENFANT



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition (console, tablette, smartphone)



Superviser l'utilisation des écrans et la limiter aux espaces communs



Limiter l'accès à des contenus non interactifs



Fixer des limites claires (p. ex. un épisode, ± 30 min)



Le prévenir 5 min avant d'éteindre l'écran

6-9 ANS ENCADRER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES



Autoriser les jeux vidéo en famille ou entre amis dans les espaces communs



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition



Configurer l'accès aux contenus et limiter la durée d'utilisation des appareils



éviter le journal télévisé pour adultes



Adapter les limites et fixer des règles pour toute la famille

9-12 ANS PRÉPARER SON ENFANT À L'USAGE D'INTERNET



Encadrer l'utilisation des écrans dans les espaces communs



Ne pas mettre de smartphone à sa disposition



Introduire les 6 bonnes pratiques numériques



Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher



éviter les réseaux sociaux



12-15 ANS LAISSER L'ADOLESCENT ASSUMER PLUS DE RESPONSABILITÉS

- Le sensibiliser aux risques auxquels il peut être confronté sur Internet
- L'autoriser à avoir son premier smartphone
- Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher
- éviter les réseaux sociaux
- Discuter des applications et des tendances

À PARTIR DE 15 ANS FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ADOLESCENT

- Encadrer ses premiers pas sur les réseaux sociaux : rappeler les 6 bonnes pratiques
- Rester vigilant, mais respecter sa vie privée
Rester vigilant, mais respecter sa vie privée
- Se renseigner sur ses activités en ligne
- Le sensibiliser aux arnaques en ligne
- Stimuler son esprit critique

POUR TOUS LES ÂGES

- Réserver des moments pour les activités en famille et en plein air
- Discuter des contenus que l'enfant a visionnés
- Rester à l'écoute et être disponible
- Se reporter aux recommandations d'âge pour les jeux vidéo et les films
- Adapter les limites en fonction des besoins

LES 6 BONNES PRATIQUES NUMÉRIQUES

- Je protège mes informations personnelles.
- Je ne rencontre pas dans la vraie vie une personne que je connais uniquement d'Internet.
- Je réfléchis avant d'accepter quelque chose en ligne.
- Je ne crois pas tout sur Internet.
- Si un contenu en ligne me met mal à l'aise, j'en parle à un adulte.
- J'adopte un comportement respectueux et courtois à l'égard des autres personnes.



Afin d'alléger la lecture de la présente affiche, la forme masculine a été employée comme genre neutre pour désigner toute la population.

BEE-SECURE.LU

BEE SECURE

Cofinancé par l'Union européenne

/sécher .digital/

Avril 2026 / Inspiré des repères 3-6-9-12+ de Serge Tisseron, www.3-6-9-12.org

GUIDES POUR PARENTS

Afin de mieux accompagner les familles dans le monde numérique

BEE SECURE



LES ÉCRANS EN FAMILLE

- Comprendre l'impact des écrans sur le développement, la santé et le bien-être des enfants
- Découvrir comment accompagner son enfant vers un usage équilibré des écrans



PARLER D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AVEC SON ENFANT

- Comprendre le fonctionnement de l'IA
- Découvrir comment parler de l'IA avec son enfant grâce à des explications adaptées à son âge
- Adopter de bonnes habitudes d'utilisation de l'IA

IA = intelligence artificielle

Disponibles en téléchargement sur

BEE-SECURE.LU/PUBLICATIONS

Version imprimée gratuite sur demande via le formulaire de contact (bee-secure.lu/contact).

Pour recevoir votre exemplaire, merci d'indiquer le titre du guide, la langue souhaitée, le nombre d'exemplaires ainsi que votre adresse postale.

BEE SECURE

ART Challenge

CREATE. EXPRESS. WIN.

an Art Competition for ages **12–29**
enter individually **or** as a group

Win prizes worth up to €400

What does SOCIAL MEDIA mean to YOU?

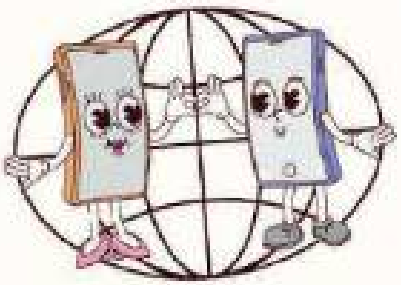

Create your vision.
Express it through art.

Any art form welcome
Video, Drawing, Sculpture, Poem, ...

1. REGISTER
bee-secure-.lu/art-challenge

2. CREATE YOUR ART
Submit by 13 December 2026

3. AWARD CEREMONY
16 February 2027
Forum Geesseknäppchen

